

6. DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 26
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 19
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 4
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq

PRESENT(E)S : 19

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Mireille AUGHEARD, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Jean-Claude CAZALS, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Sylvie GRENIER, Daniel JEAN, Amandine MENUZZO, Jean-Luc MERCERON, Geneviève NICOLAS, Vincent OUSLATI, Matthieu PERONA, Francoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 4

Yolande PANIAGUA REPRESENTEE PAR Eric DUEZ
Yves JAOUEN REPRESENTEE PAR Genevieve NICOLAS
Dominique MAMET REPRESENTEE PAR Jean-Luc MERCERON
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR Marc REGNOUX

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 3

CYRILLE BEC
INGRID GIVRY
David GUASLARD

Secrétaire de séance : Adrien GIVERNAUD

La délibération du Conseil Communautaire de RLV portant sur les ouvertures dominicales fixe 5 dates correspondantes aux dimanches avant les fêtes de fin d'année et les périodes de soldes. Comme chaque année, 2 dimanches sont laissés au choix des communes.

- **Le 11 janvier (premier dimanche des soldes d'hiver),**
- **Le 28 juin (premier dimanche des soldes d'été),**
- **Le 06 décembre,**
- **Le 13 décembre,**
- **Le 20 décembre,**

Concernant les concessions automobiles, la dérogation porte sur les dates suivantes : 18/01, 15/03, 14/06, 13/09 et 11/10

Il est proposé au Conseil municipal de se conformer à la délibération de RLV et valider les dates de dérogations ci-dessus. Les deux dates laissées au choix de la commune pourront faire l'objet d'une délibération ultérieure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

A 5 voix CONTRE (A.Givernaud, P.Battesti, M.Perona, S.Cartier, M.Augheard) et 1
ABSTENTION (P.Barraud)

- SE CONFORME à la délibération de RLV et valide les dates de dérogations ci-dessus. Les deux dates laissées au choix de la commune feront faire l'objet d'une délibération ultérieure

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 15 décembre 2025
Le Maire,

MARC RÉGNOUX

Le secrétaire de séance,

ADRIEN GIVERNAUD

